

## BUREAU FEDERAL N° 5 - 19 MAI 2000

Réunion tenue au Siège de la FFA

<b>Présidence</b>	PHILIPPE LAMBLIN
<b>Présents</b>	BERNARD AMSALEM - DANIEL ARCUSET - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - GUY GODBILLON - GERARD HERTRICH - ANNIE LAURENT - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - CHRISTIAN ROGGEMANS
<b>Assistent</b>	PAUL BENARD – LIONEL CACAULT - JEAN DAHM - PIERRE DASRIAUX – DANIELE DEBAYE GUY DECOCK - RICHARD DESCOUX – JEAN-MICHEL EON - JEAN GRACIA - HERVE RACT- MADOUX – ALAIN SPIRA
<b>Excusé :</b>	PIERRE-YVON LENOIR

*Réunion ouverte à 18h40*

### 1.- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N°4 DU 28 AVRIL 2000

➔ Le procès-verbal n°4 de la réunion du Bureau Fédéral du 28 avril 2000 est adopté à l'unanimité.

### 2.- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN

☞ La Championne du Monde EUNICE BARBER a eu l'occasion de faire part au Président CHIRAC des craintes qu'elle avait pour sa famille résidant en Sierra-Leone où règne un grand climat d'insécurité. L'Elysée a facilité la venue en France de cette famille, en lien étroit avec le service Marketing de la FFA, et l'on vient d'apprendre avec soulagement que le transfert était en train de se réaliser.

☞ Le Président tient à remercier la délégation qui a représenté la FFA à la cérémonie d'inauguration de la " **Place Robert Bobin** " à l'INSEP, lui-même, empêché, en ayant prévenu YVETTE BOBIN. De nombreuses personnalités étaient présentes dont le Directeur des Sports et le Directeur de l'INSEP ainsi que de nombreux anciens athlètes internationaux. JEAN POCZOBUT a brillamment rappelé la carrière exemplaire de ROBERT BOBIN, en présence d'YVETTE BOBIN et de ses enfants.

☞ A J-4 mois des Jeux Olympiques et à 6 mois de la fin du mandat, le Président marque sa satisfaction de l'**augmentation du nombre de licenciés** qui se maintient autour de 16 %, la Fédération comptant actuellement 97 % du nombre total des licenciés de la saison dernière.

☞ La **Labellisation des Clubs** a été dans l'ensemble bien appréciée. Elle constitue un fait important pour les Clubs et elle est dans l'ensemble bien jugée par la presse qui s'en est fait largement l'écho à l'occasion des cérémonies de remise de leur label aux Clubs. La deuxième phase va être lancée pour la saison 2000-01 et sur les bases très peu modifiées de la première.

Le Président renouvelle ses remerciements à DANIEL ARCUSET et à ceux qui ont œuvré avec lui pour la mise au point et l'examen des dossiers. Pour ces derniers, la recherche d'une certaine simplification pourra être entreprise.

☞ **L'Assemblée Générale du CNOSF** vient de se tenir et quelques modifications de Statuts ont été adoptées. PHILIPPE LAMBLIN est intervenu dans le cadre de la lutte contre le dopage. Nous attendons avec impatience la sortie de la loi sur le sport qui vient de repasser devant le parlement.

☞ **Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis** : en vue de cette organisation, une rencontre avec le Secrétaire Général de la Mairie de Paris était prévue. Ce dernier s'étant excusé, PHILIPPE LAMBLIN a pu rencontrer le Directeur des Sports de la Ville. Si le Meeting dégage une marge bénéficiaire, une partie sera affectée à la constitution de fonds propres et le reste reviendra à l'athlétisme et à son développement.

C'est au Siège de la FFA que se tiendra la première Conférence de Presse prévue le 25 mai.

Les Meetings internationaux viennent s'ajouter aux trente-cinq meetings nationaux coordonnés, qui sont bien répartis sur l'ensemble du territoire, créant ainsi une dynamique générale due notamment aux efforts déployés par la DTN en lien étroit avec le reste de la FFA et à la confiance générale qui règne actuellement.

☞ **France Athlétisme Communication (FAC)** a tenu son premier Conseil d'Administration au siège de la FFA et les élus fédéraux présents ont apprécié la rigueur de cette réunion, la tenue des documents remis, le compte rendu du suivi de certains de nos meilleurs athlètes et les perspectives d'activité tracées.

Il reste à régler des problèmes de fiscalité et à rencontrer pour cela le Ministère des Finances.

☞ **Observatoire des disciplines** : suite à la demande formulée par le Président, quatre responsables de spécialités ont déjà répondu. Il est attendu de chaque responsable une photo de sa discipline incluant l'analyse des forces vives, l'encadrement, les résultats enregistrés et les ambitions pour demain.

☞ **Représentants d'athlètes** : parmi ceux qui n'ont pas encore répondu aux demandes de la FFA, nombreux sont ceux qui se sont manifestés en vue notamment du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis. Il convient de ne pas transgresser la règle établie, de ne pas faire d'exception criante et d'en tirer les enseignements.

☞ **Projet 2001-04 de la DTN** – Ce projet va être présenté par RICHARD DESCOUX et il le sera à nouveau demain, lors de la réunion organisée ici-même à l'attention des représentants des Ligues. Il comporte un nouveau découpage des Interrégions dont l'Assemblée Générale a chargé le Comité Directeur de décider.

Le Président ne pourra d'ailleurs pas participer à cette réunion devant intervenir dans un débat organisé par la Fédération Nationale des Centres Sociaux sur le thème " Sport et insertion.

Il demande à GUY MANFREDI de conduire les débats.

Comme il a eu communication du projet de la DTN, le Président a formulé quelques observations, souhaitant notamment que toutes les dimensions de l'athlétisme soient bien prises en compte en raison de leur interpénétration et du financement assuré par la FFA d'une partie de l'activité de la DTN. Il doit donc s'agir de l'activité de l'élite et aussi de la détection et de la pratique à la base, et du Hors stade. La FFA étant au service des **Clubs**, la vision doit être globale et comporter toutes les projections financières.

Il indique avoir apprécié l'animation territoriale prévue et l'ouverture de l'échelle des valeurs athlétiques qui doivent être animées à tous les niveaux des structures fédérales et des Interrégions.

☞ **Championnats du Monde de 2003** – Le Président vient de recevoir le Préfet Jacques LAMBERT qui dirigeait le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Football. Ses qualités personnelles et l'expérience acquise lui permettent de donner d'utiles conseils. Il recommande de rencontrer également le Directeur Adjoint de la FFF qui a joué un rôle important.

L'attention est attirée sur le marketing et ses enjeux. Il requiert une direction d'un grand savoir-faire étant donné les lourdes contraintes internationales qui pèsent en la matière et qui viennent limiter de façon draconienne les ouvertures nationales.

Les recettes sur les différents stades ont également joué un rôle capital dans l'équilibre budgétaire.

Le Président souhaite que la structure à mettre en place le soit avant la fin de la saison et il a déjà indiqué des tâches importantes à entreprendre immédiatement.

Il convient de mesurer à leur vraie valeur les risques pris dans tous les domaines et la réussite ne pourra être qu'une œuvre commune, avec des connexions bien établies entre tous les intervenants, ceux qui continueront à tenir les rênes de la FFA et ceux qui animeront le Comité d'organisation du Mondial. Il regrette de ne pouvoir – pour raisons professionnelles - être davantage présent auprès de ceux qui oeuvrent journellement mais il sait que “ la maison progresse ”.

**PIERRE DASRIAUX** tient à signaler que les Clubs supports de l'organisation du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis ne sont toujours pas affiliés.

⇒ **Le Président** demande que l'on veuille bien s'assurer des pièces pouvant encore manquer pour le dépôt nécessaire des dossiers, au plus vite. Il doit, de son côté, rencontrer JOËL LAINE le jeudi 25 mai pour l'affiliation à venir du Marathon de Paris.

**JEAN GRACIA** conseille qu'un contact soit pris rapidement avec ROBERT VINCENT car le Service Juridique suit également ces questions.

**PIERRE DASRIAUX** constate qu'étant donné l'urgence répétée des formalités à accomplir, l'orthodoxie des règles n'a pas pu être totalement respectée, notamment vis à vis de la Ligue de l'Ile de France et des Comités qui sont concernés et tenus informés.

⇒ **Le Président** évoque enfin les **Journées Olympiques de la Jeunesse** Européenne (JOJE) de 2003. Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec PIERRE GUICHARD au CNOSF à propos des dates de début et de fin d'épreuves. En effet, l'hébergement des participants est également prévu à la Cité Universitaire et ces Jeux seront organisés quelques jours avant le Mondial. L'IAAF étant concerné par le calendrier, un contact sera pris rapidement avec PIERRE WEISS. Il ne faut prendre aucun risque à ce sujet pour 2003 et nos Championnats du Monde.

### **3.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE**

#### **◆ Emplois-Jeunes**

MICHEL MARLE dit avoir des contacts avec des Présidents de Ligue craignant que des Clubs ne règlent pas les 10 % de salaires s'ajoutant au SMIC et laissés à leur charge, comme le stipule l'Article 2 de la Convention de mars 1997 passée avec Gaz de France. C'est un cas de retrait des emplois-Jeunes des postes occupés.

⇒ **Le Président** demande que des vérifications soient faites immédiatement et des courriers de mise en demeure adressés aux fautifs qui ne respecteraient pas les engagements pris. N'oublions pas que d'ici quelques années ces Clubs auront à payer 100% du salaire.

#### **◆ Mouvements du personnel**

MICHEL MARLE évoque les mouvements de personnel en cours.

- Site Internet fédéral : récemment affecté auprès de PHILIPPE GUILBAUD à la gestion du site, DAVID DURAND-PICHARD quitte la FFA pour une embauche à l'extérieur. Un successeur est recherché dans le cadre du dispositif emploi-Jeunes.
- Au secrétariat de la DTN : **KARENE SAINTE-FOIE** vient de succéder à JEANINE PEREZ qui a quitté la FFA. En complément du secrétariat de la DTN, elle suivra également le secrétariat de la Commission Médicale ainsi que celui du suivi du Projet professionnel des athlètes.
- Managérat des athlètes : **LAURENCE HUMBERT** devant être transférée au Service Managérat, en remplacement de KARINE BENEZECH qui a rejoint Toulouse, sera remplacée à partir du 22 mai au poste d'assistante de la Direction par **CATHERINE GRACIA**, pour un CCD de quelques mois. Le secrétariat de la CSR continuera à être assuré par LAURENCE HUMBERT.
- Service Juridique et du Personnel : **STEPHANIE MOREL** rejoint le service après un congé maternité et **BENJAMIN VIARD** y sera embauché le 1<sup>er</sup> juin après le stage qu'il est en train d'y effectuer.

- Direction Communication Partenariat : LAURENCE MENU est en congé maladie (prochaine maternité) et trois personnes viennent de se succéder pour la remplacer ce qui crée quelques difficultés. **JOSEPHE BENOIT**, de retour après un congé-formation d'un an, sera affectée à ce poste à partir du 29 mai et jusqu'au retour de LAURENCE MENU.

#### ◆ **CNOSF : prévention du dopage et de la violence**

MICHEL MARLE évoque un courrier du 10 mai du CNOSF aux Fédérations concernant la Fondation de la Française des Jeux qui lance “ **La règle du jeu** ”, un appel à projets pour promouvoir la compréhension et le respect des règles dans le domaine du sport. Des projets peuvent être présentés notamment par les structures sportives et devront s'inscrire dans le cadre de la prévention du dopage ou de la violence. La Fondation consacrera 1,5 millions de francs pour des dotations par projet de 30 000 francs au maximum.

⇒ **Le Président** demande que le détail de cette opération soit rapidement communiqué par INFOS FFA, voire aussi par le site Internet, puisque les dossiers devront parvenir à la Fondation de la Française des Jeux soit avant le 30 juin, soit avant le 28 septembre.

#### ◆ **Examen des vœux**

ANNIE LAURENT présente à l'examen du Bureau Fédéral les derniers vœux reçus.

- ❖ Vœu de l'US Grigny-Lisses AC (91) transmis par la Ligue de l'Île-de-France.  
*Licence Dirigeant au tarif de la licence Be/Mi.*

→ **Vœu rejeté. Le Bureau Fédéral a plusieurs fois examiné et rejeté des vœux de même objet.**

- ❖ Vœu du Comité Départemental 91, transmis par la Ligue de l'Île-de-France.  
*Mutation gratuite pour les Dirigeants.*

→ **Vœu rejeté. Le Bureau Fédéral a déjà examiné et rejeté un tel vœu et, au moment de la mise en route de la labellisation des Clubs pouvant entraîner des mouvements de dirigeants et d'officiels, une telle mesure serait peu opportune.**

- ❖ Vœu du Club Sénart Combs Brie Athlétisme, transmis par la Ligue de l'Île-de-France.  
*Points fédéraux attribués au 200 km Marche.*

→ **Vœu transmis pour avis au CNM et à la CCD.**

- ❖ Vœu de la Ligue de Bourgogne.  
*Suppression ou aménagement de l'Article 37.8 c) (Compensation financière)*

→ **Vœu rejeté.**

- ❖ Vœu de la Ligue de Lorraine.  
*Extension aux structures associées (Centre Régional de Ligue) des dispositions de l'Article 42.2.a des R.G. concernant les Pôles France et Espoirs.*

**DANIEL ARCUSSET** fait observer que des Pôles régionaux et leurs foyers associés peuvent bénéficier de certaines aides et que cela peut entraîner des mutations. Les Ligues devraient avoir un pouvoir d'appréciation de leur bien-fondé et de refus éventuel. Il peut en aller de même pour des Sections sportives scolaires.

**EDOUARD ESKENAZI** rappelle les dispositions de l'Article 42 des Règlements Généraux qui ne concerne que les Pôles France.

→ **Vœu sans objet s'agissant de foyers associés à un centre régional.**

**RICHARD DESCOUX** indique que la FFA n'a aucune autorité sur les Sections sportives scolaires même s'il est possible d'agir par Convention lors de leur création.

**CHRISTIAN ROGGEMANS** estime que la compensation devrait être due au Club quitté même si l'athlète concerné est resté individuel une saison entière.

#### ◆ **Groupe des Textes réglementaires**

EDOUARD ESKENAZI évoque l'activité du Groupe qui étudie régulièrement les propositions et vœux reçus, et qui sont souvent écartés pour différentes raisons. L'IAAF a demandé aux Fédérations d'inclure dans leurs Règlements diverses mesures concernant la lutte contre le dopage. Le Groupe fera donc des propositions.

**GUY GODBILLON** constate que les mutations professionnelles sont de plus en plus nombreuses et peuvent entraîner des mutations sportives onéreuses pour une famille entière.

**EDOUARD ESKENAZI** fait observer que des appréciations divergentes pourraient entraîner des dérives et être source de conflits.

⇒ **Le Président** ne serait pas opposé à un examen bienveillant si des cas très particuliers se présentaient comportant, par exemple, la mutation de plusieurs membres d'une même famille dont les parents pour raisons professionnelles. Ceci serait à étudier.

**EDOUARD ESKENAZI** rappelle les difficultés rencontrées lors des compétitions de jeunes athlètes, nos règlements différenciant les étrangers mineurs nés en France et ceux qui sont nés à l'étranger. En effet le lieu de naissance n'est pas pris en compte lors de l'établissement de la licence. Le Groupe va proposer au Comité Directeur la suppression dans les Règlements Généraux de la mention "né en France".

#### ◆ **Labellisation des Clubs**

Le Président a proposé que les Clubs labellisés puissent demander à la Fédération d'adresser une lettre destinée à porter cette information à la connaissance de telle ou telle collectivité. ANNIE LAURENT fait le bilan des quarante demandes qui ont suivi et des **151 courriers** qui ont été envoyés à :

- 68 maires et 12 communautés de communes ;
- 27 Conseils Généraux ;
- 14 Conseils Régionaux
- 10 DDJS et DRJS ;
- 4 Députés ;
- 20 "divers".

Elle observe que des Clubs de 9 Ligues n'ont encore rien demandé mais certaines de ces Ligues ont pris l'initiative d'informer elles-mêmes les autorités.

Un dossier de presse est en cours de constitution, rassemblant les articles évoquant des remises de labels. ANNIE LAURENT remercie ceux qui les lui ont fait parvenir.

**1<sup>ère</sup> phase** : les dossiers des Clubs qui n'ont pas été labellisés vont être retournés aux Clubs via les Ligues.

**2<sup>e</sup> phase** : elle va débiter incessamment pour une labellisation 2001-02. Les Clubs devront retirer les dossiers auprès de leur Comité Départemental et les leur retourner, soigneusement remplis, avant le 1<sup>er</sup> novembre

#### ◆ **Assemblée Générale 2001 (Saison 2000-01) : désignation du lieu d'implantation**

Après des visites effectuées aux villes candidates, Orléans (CEN) et La Rochelle (POI), où la petite délégation fédérale a été très bien accueillie par le Président de la Ligue et les responsables locaux, ANNIE LAURENT présente le tableau comparatif des conditions d'organisation offertes et qui son très proches : hébergements, salles, possibilités de déplacement (dont TGV).

⇒ **Le Président** se réjouit qu'il s'agisse de deux très bonnes candidatures dont il remercie tous les acteurs. Pour limiter la désillusion de ceux dont la candidature n'est pas retenue, ne serait-il pas possible de désigner les villes retenues pour l'olympiade ? A défaut ne pourrait-on pas désigner également le lieu de l'AG 2002 ?

**GUY MANFREDI** pense préférable qu'il appartienne aux nouveaux élus fédéraux de désigner les implantations, et pour deux années chaque fois, ce qui permettrait de couvrir la totalité de leur mandat sans le dépasser. Pour autant, bien sûr, que des candidatures le leur permettent.

→ **Le Bureau Fédéral décide à bulletins secrets d'implanter l'AG 2001 à La Rochelle (POI), par 7 voix pour, contre 3 pour Orléans (CEN).**

#### ◆ **Gestion des délégations aux compétitions internationales**

JEAN GRACIA indique qu'il n'existait aucun texte récent concernant les missions des différents officiels accompagnant les Equipes de France. L'approche du groupe constitué pour l'occasion a été de distinguer d'une part l'Equipe de France et son encadrement, d'autre part les invités : ceux du Président, les représentants de partenaires et leurs accompagnateurs de la FFA, les entraîneurs personnels invités par la DTN.

Les premiers textes soumis au Bureau Fédéral pour observations éventuelles concernent les rôles suivants :

- le **Chef de Délégation** ;
- l'**Officiel Technique** (CSO, CNM, CNCHS ou CNV) ;
- l'**Officiel chargé des Finances** (CFB) ;
- le **Chef d'Equipe** et les **Entraîneurs**.

Il reste à établir le texte précisant la mission du **Responsable Administratif** qui se joint à la délégation lors des grands événements ainsi que les textes concernant le **Médical**.

**GUY MANFREDI** fait part du ~~vœu~~ du Groupe de travail, à l'instigation de PIERRE-YVON LENOIR, que la liste de l'encadrement soit désormais établie par l'administration fédérale alors que c'est actuellement le secrétariat de la DTN qui s'en charge.

**RICHARD DESCOUX** fait observer qu'il convient de rester dans des limites raisonnables pour ce qui concerne les accompagnateurs.

**JEAN GRACIA** indique que tous les déplacements de l'Equipe de France en 2000 ont été budgétisés tant pour ce qui concerne les athlètes que leur encadrement, avec un nombre de personnes agréé par tous.

**JEAN-JACQUES COURT** estime que la FFA bénéficie d'une délégation de puissance publique, comportant notamment la constitution des Equipes de France, et que c'est à son administration qu'il revient d'en dresser la liste en parfaite coordination avec le DTN qui en est le sélectionneur.

**RICHARD DESCOUX** se plaît à souligner qu'il n'y a aucun problème avec les élus mais que la liste des athlètes, voire celle des entraîneurs, est parfois complétée au dernier moment ce qui peut poser des problèmes d'édition et de diffusion.

⇒ **Le Président** confirme le rôle de sélectionneur du DTN mais observe que le ratio entraîneurs / athlètes est parfois élevé. Ce fut le cas à Gand pour les Championnats d'Europe, par exemple. Il ne s'agit pourtant pas de créer une difficulté à ce sujet mais de veiller de façon permanente aux dépenses qui sont ainsi entraînées. Pour le déplacement à Sydney, on fixera précisément l'importance et la composition de la délégation. Il convient en effet de l'optimiser et le Bureau Fédéral peut se prononcer. Si cela n'est pas possible pour des raisons de calendrier, le Président tranchera.

**JEAN GRACIA** souhaite qu'en toute occasion l'on distingue bien l'Equipe de France et son encadrement de tous les autres participants au déplacement ou à quelque titre que ce soit.

## ◆ Statuts des Ligues et des Comités Départementaux

PIERRE DASRIAUX donne lecture d'une récapitulation établie par la CSR des Ligues et Comités ayant transmis à la FFA leurs statuts modifiés et de ceux qui ne l'ont pas fait.

### Ligues

- Les 24 Ligues métropolitaines et la Guadeloupe ont modifié leurs statuts.
- La Réunion convoque une AG extraordinaire pour régulariser.
- La Martinique et la Nouvelle Calédonie feront le nécessaire en début de l'AG ordinaire de fin 2000.
- Aucune nouvelle de la Guyane ni de Mayotte.

### Comités Départementaux

- 79 des 95 Comités ont modifié leurs statuts et en ont justifié auprès de la FFA.
- 4 affirment y avoir procédé et doivent en justifier : Gers, Isère, Haute-Vienne, Essonne.
- 5 n'avaient pas modifié leurs statuts mais ont tenu des AG extraordinaires pour le faire : Ariège, Morbihan et Pyrénées Orientales en ont déjà justifié ; Creuse et Gard doivent encore en justifier.
- 2 procéderont à cette régularisation lors de leur AG ordinaire de fin 2000 : Aveyron et Lot.
- 4 n'ont encore fourni aucun renseignement : Haute-Marne, Tarn, Vosges, Val d'Oise. A noter qu'un dossier d'affiliation pour un Club des Vosges est bloqué pour cette raison.
- 1 (Yvelines) a modifié ses statuts sans apporter toutes les modifications demandées et en introduisant d'autres qui ne peuvent être acceptées.

A propos de ce dernier cas, la CSR demande si elle a autorité pour imposer au CD 78 une AG extraordinaire, en dehors de la LIFA ?

- ➔ **Le Bureau Fédéral, à l'unanimité, donne pouvoir à la CSR de prendre toutes dispositions pour que les statuts du CD 78 soient mis en parfaite conformité aux décisions du Comité Directeur.**

## **4.- INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL GÉRARD HERTRICH**

### ➤ Situation comptable des Ligues

Un état de la situation comptable des Ligues vient d'être établi à la date du 30 avril. Quatre Ligues sont en retard de règlement et invitées à régulariser rapidement.

### ➤ Licences Hors stade

GERARD HERTRICH rappelle que le Comité Directeur du 29 mai 1999 a adopté un même tarif des licences pour les saisons 1999-2000 et 2000-01. Seules les licences Hors stade passeront en 2000-01 à 131,19 F correspondant à 20 euros.

**DANIEL ARCuset** souhaite que pour les Ligues et les Comités il y ait une meilleure lisibilité à propos de la licence Hors stade. Pour l'heure elle ne donne que du travail et n'est même pas ventilée par catégorie d'âge.

⇒ **Le Président** souligne que certains licenciés Hors stade ne veulent pas adhérer à un Club. Il est souhaitable qu'une cohérence existe dans le tarif des différentes licences.

### ➤ Assurance-licence

GERARD HERTRICH fait remarquer qu'après le Comité Directeur du 10 juin la Circulaire Administrative 2000-01 devra être établie mais sans la précision habituelle de l'assurance licence.

En effet, les Mutuelles du Mans Assurances ont fait savoir qu'elles cessaient leur partenariat et des recherches sont en cours pour trouver une nouvelle Compagnie d'Assurances.

### ➤ **Suivi budgétaire des dépenses**

HERVE RACT-MADOUX présente le suivi budgétaire des dépenses au 30 avril, compte tenu de l'ensemble des factures parvenues et prises en compte. Quelques factures concernant des stages de Pâques sont encore attendues. Très peu d'écarts sont relevés.

Pour le suivi budgétaire des compétitions internationales un dépassement est enregistré pour le match des Lancers longs au CREPS de Boulouris.

**GUY MANFREDI** a relevé que ce CREPS est très occupé en période hivernale ce qui oblige parfois à loger des athlètes dans les hôtels proches et à des tarifs évidemment plus élevés. Cela a bien été le cas lors du match des Lancers longs qui était, de plus, couplé avec le Critérium hivernal des Lancers.

**RICHARD DESCOUX** regrette que nous finissions par ne plus avoir de priorité au CREPS de Boulouris. Ce type d'établissement a des consignes de recettes et celui de Boulouris, qui connaît de bonnes conditions climatiques hivernales, fait souvent le plein.

**JEAN-MICHEL EON**, au titre de la DTN, a rassemblé ses propres chiffres pour les dépenses des stages. Alors que ces derniers sont réalisés presque aux trois-quarts, la dépense représente sensiblement le quart du total budgétisé. Une seule spécialité est actuellement en dépassement.

⇒ **Le Président** souhaiterait voir apparaître sur le suivi budgétaire des dépenses de stages, le nombre d'athlètes qui était prévu et le nombre de ceux qui ont effectivement suivi le stage.

Il rappelle son souhait d'améliorer les fonds propres de la FFA et de boucler sans impasse le budget des JO de Sydney.

## **5.- INTERVENTION DU DTN RICHARD DESCOUX**

### ☞ **Suivi financier de la DTN**

Dans le prolongement de l'évocation du suivi budgétaire des dépenses et particulièrement de celles qui concernent le haut niveau, RICHARD DESCOUX souhaite rappeler la bonne volonté de la DTN en matière de gestion et notamment la mission de suivi financier confiée à JEAN-MICHEL EON, qui pourrait plus commodément se consacrer à des tâches techniques.

Il pense qu'il serait préférable qu'un spécialiste des questions financières soit affecté à la DTN afin qu'un suivi soit assuré en meilleure connaissance de cause.

⇒ **Le Président** souligne l'intérêt primordial de ce suivi en regard de la précision des lignes budgétaires de la Convention d'Objectifs et du bilan qui sera fait, en fin de saison avec le MJS, sur la base de notre nouvelle comptabilité analytique.

### ☞ **Groupe Marathon**

Le DTN s'est rendu à Saint-Etienne après le décès de CAMILLE VIALE afin d'envisager les dispositions à prendre pour le groupe Marathon engagé dans la préparation de la Coupe du Monde de Marathon 2001 à Edmonton. La responsabilité de l'encadrement technique des marathonniens va être confiée à JEAN-JACQUES REGNIER

### ☞ **Situation des Cadres Techniques**

Pour la saison 2000-01, 2 postes de professeurs de sports sont au concours et nous comptons 6 Cadres techniques sur le départ. Le DTN a demandé que 6 postes soient mis au concours car il est primordial de pourvoir notre contingent de postes. Les Ligues prioritaires seront celles de Champagne, de Bretagne et de Bourgogne.

### ☞ **JO de Sydney**

**Qualifications** : sont déjà entérinées celles d'EUNICE BARBER, de SEBASTIEN LEVICQ et de trois marathonniens. Un cas est à régler, celui de MOHAMED OUAADI qui, en tant que légionnaire, dispose d'une carte d'identité de Français mais ne pourrait être accepté au JO comme militaire...

**Equipementiers** : le DTN estime que les athlètes qui participeront aux JO seront placés sous sa responsabilité. Il ne souhaite pas que le séjour à Sydney soit l'occasion pour les équipementiers d'organiser des manifestations risquant de perturber leur préparation terminale et, pour les en avertir, une lettre va leur être adressée.



**GUY DECOCK** évoque l'existence de la Charte Olympique et craint que des problèmes ne surgissent. En effet, les équipementiers vont sûrement tenter de tirer profit des athlètes qu'ils aident. Attention, donc, aux contrats qui pourraient être signés et qui seraient en contradiction avec les règles.

⇒ **Le Président** donne son accord pour le courrier qui va être adressé et souhaite qu'y soit indiqué le jour et l'heure de la Conférence de Presse que la FFA organisera à Sydney en présence de tous les sélectionnés et de l'encadrement.

#### ☞ **PARIS 2008**

Les responsables techniques de la Natation, de l'Athlétisme et du Football se sont réunis pour coordonner le calendrier des épreuves en vue du dépôt du dossier de candidature de Paris à l'organisation des JO de 2008.

#### ☞ **Représentants d'athlètes**

Le Président a évoqué ce point. Il semble que nous atteignons le but que nous nous étions fixé. Trois représentants d'athlètes viennent d'être relancés dont un étranger. L'un d'entre eux a déjà été prévenu que la FFA lui interdisait désormais de représenter des athlètes français.

#### ☞ **Trophée Caisse d'Epargne**

La présence, demain, des délégués des Ligues sera l'occasion de la remise du règlement d'un trophée doté de récompenses mensuelles à l'athlète masculin et à l'athlète féminine de moins de 25 ans, en progression vers le plus haut niveau mondial (performances de départ au moins du niveau des minima IAAF requis pour les Championnats du Monde Juniors 2000).

#### ☞ **Projet 2001-2004**

RICHARD DESCOUX dit avoir établi avec plaisir un projet d'organisation technique pour la prochaine olympiade, avec l'expérience des 20 ans passés comme CTD et entraîneur d'athlètes de haut niveau, à laquelle sont venus s'ajouter les enseignements tirés du poste de DTN.

Au regard de l'ensemble du projet établi et qui va être présenté demain aux délégués des Ligues, le découpage des Interrégions n'est pas le fait important. Il s'insère cependant dans le vaste plan d'action établi et les 8 Interrégions métropolitaines existantes s'y trouvent moins adaptées aux besoins que les seules 5 qui sont envisagées.

Le DTN présente alors son **projet 2001-2004** appuyé sur :

##### les structures :

- le Club, source et lieu de concentration des énergies permettant l'accès et l'intégration ;
- la Ligue régionale structure de développement des stratégies vers le niveau national ;
- l'Interrégion structure de développement et de suivi des stratégies vers les niveaux internationaux.

##### une politique de séries :

“Athlétisme loisir”, “Détection / Orientation”, “Promotion Départementale”, “Accession régionale”, “Promotion régionale”, “Nationale Jeunes”, “Promotion Nationale”, “Internationale” et “Olympique”.

##### une stratégie de la pratique des séries :

RICHARD DESCOUX évoque ensuite l'organisation et le mode de qualifications des Championnats aux divers niveaux successifs : régionaux puis Pré-France qualificatifs aux Championnats de France Promotion (Championnat placé tous les ans à date fixe) et des Jeunes, et enfin Elite (à date variable et réunissant 16 athlètes qualifiés par épreuve) ;

##### l'implication des Cadres techniques :

bâtisseurs de dynamique et agents de communication en direction des Clubs et des Ligues, ils sont totalement impliqués dans la stratégie de développement de l'athlétisme de 2001 à 2004.

Leurs principales missions concernent l'entraînement, le développement et les formations, avec une répartition de ces missions en fonction de leur niveau de responsabilité :

### **l'Interrégion :**

la reconsidération des territoires correspond à trois préoccupations majeures :

- l'élargissement du champ de confrontation entre les niveaux régional et national ;
- la diminution de la diversité de fonctionnement en matière de développement et de formation ;
- la densification des populations dans toutes les actions de rassemblement.

**DANIEL ARCUSET** estime important de responsabiliser les Comités Départementaux notamment pour les formations et souhaite que deux points soient précisés : les examens d'Officiels et l'organisation générale pour le Cross-country et la Salle. Il se montre enfin favorable au maintien d'un Conseil Interrégional avec toutes les Ligues concernées.

**JEAN-JACQUES COURT** relève avec satisfaction la cohérence générale du projet avec la logique de labellisation des Clubs, bases de l'action dans toute sa dimension.

⇒ **Le Président** souligne que le programme technique sera la pierre angulaire de la prochaine équipe.

## **6.- QUESTIONS SPORTIVES**

### **❖ Implantations de compétitions nationales**

→ **Le Bureau Fédéral, à l'unanimité, implante les compétitions nationales suivantes :**

- |  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| • Championnats de France CNSE sur Piste      | Bonneuil (I-F) | 24.09.00       |
| • Championnats de France en Salle            | Liévin (NPC)   | 16 au 18.02.01 |
| • Championnats de France des Jeunes en Salle | INSEP (I-F)    | 24 et 25.02.01 |

### **❖ Championnat de France de Course en montagne**

ALAIN SPIRA évoque la candidature de La Réunion et le prochain envoi d'un cahier des charges qui précisera notamment les conditions financières, afin que le coût pour les participants soit sensiblement celui d'un Championnat se déroulant en métropole.

### **❖ Championnats de France sur Piste**

ALAIN SPIRA indique que des pourparlers sont en cours qui pourraient permettre d'implanter ainsi ces Championnats

- 2001 Saint-Etienne (LYO)
- 2002 Annecy (D-S)
- 2003 Narbonne (LAN)

## **7.- QUESTIONS DIVERSES**

### **● FNDS Equipement**

DANIEL ARCUSET a relevé qu'un certain désordre règne dans la transmission des dossiers. Les deux filières normales, administrative et fédérale, ne sont pas toujours respectées :

Collectivité / DRJS / MJS d'une part,  
Collectivité / Ligue / FFA / MJS d'autre part.

L'échelon Ligue est souvent négligé alors qu'il permet d'informer les collectivités sur la bonne constitution du dossier et le calendrier à respecter. Il est de plus souhaitable que la Ligue suive l'amont du dossier afin d'éviter que les éventuelles observations (souvent techniques) qui seraient à faire ne surviennent trop tardivement.

DANIEL ARCUSET envisage de solliciter un entretien auprès du Directeur des Sports pour faire le point.

### ● Tenues fédérales des jurys

DANIEL ARCUSET souhaite connaître la façon d'opérer pour la répartition des tenues fédérales aux membres des jurys.

GERARD HERTRICH et PAUL BENARD indiquent que plusieurs pointages successifs de l'existant ont été effectués. Ils ont permis de constater des écarts considérables entre les Ligues qui organisent souvent des compétitions nationales et internationales et qui se trouvent très bien ou bien dotées en tenues fédérales et les Ligues ne pouvant organiser et qui en sont mal ou très mal dotées. Ces dernières saisons, il a été procédé à un certain rééquilibrage permettant une dotation à des jurys peu concernés jusque là.

Ils soulignent que la mise à jour des listes d'officiels en réelle activité est un travail important et permanent.

### ● 20 000m piste Féminines

PIERRE DASRIAUX a relevé que la Presse a fait état d'une performance accomplie au 20 000m par BLANDINE BITZNER et qui, si elle est régulière, constituerait à la fois le record de France " initial " et le record d'Europe " initial ", ce qui devrait conduire à le signaler à l'AEA.

EDOUARD ESKENAZI précise que la compétition dont il s'agit n'était pas autorisée et l'Officiel technique (OTN) ne s'y est pas rendu. Il ajoute que le Comité de compétition de l'AEA envisage une révision des tablettes de records.

*Séance levée à 21h50*

**Prochaine réunion du Bureau Fédéral : jeudi 29 juin, à 18h30, au Siège**